

### Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 26 mai 2015;
- ▶ Approbation des statuts de composantes et de services communs (SCD, FLLASH, FSMS, IUT, SCRSE);
- ▶ Avis sur le volet commun du contrat de site Lille Nord de France;
- ▶ Approbation du volet spécifique UVHC du contrat de site Lille Nord de France;
- ▶ Approbation de la décision budgétaire modificative n°1;
- ▶ Vote de la répartition des enveloppes budgétaires 2016 formation et recherche;
- ▶ Approbation des sorties d'inventaire;
- ▶ Subvention à l'Amicale du personnel;
- ▶ Modifications apportées au temps de travail du personnel BIATSS;
- ▶ Diplôme universitaire « Stratégie des entreprises »;
- ▶ Modalités d'exonération des droits d'inscription pour certains étudiants;
- ▶ Convention de partenariat entre l'HESTIM et l'ISTV ;
- ▶ Dossier d'accréditation de l'Ecole Supérieure de Professorat et de l'Education;
- ▶ Tarifs de prestations sur le site d'Arenberg ;
- ▶ Abrogation des délégations de pouvoir en matière de subventions accordées aux associations ;
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

#### - Approbation du compte-rendu du CA du 26 mai 2015

M. le Président demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## **- Présentation de l'administrateur provisoire du Service commun de la formation continue et de l'apprentissage (SCFCA)**

M. le Président présente aux conseillers M. Jean-Yves Debrulle, nommé administrateur provisoire du SCFCA depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, en lieu et place de M. Bernard Deremetz qui a fait valoir ses droits à la retraite.

M. J-Y Debrulle, Professeur de l'ENSAM, présente son parcours à l'UVHC, notamment à la direction du service formation continue puis apprentissage de l'IUT, et du département « Formation d'Ingénieurs en Partenariat (FIP) » de l'ENSIAME. Il poursuit avec le projet de service du SCFCA, à savoir : aider les composantes pour l'apprentissage et la formation continue, valoriser les savoir-faire de l'UVHC auprès des entreprises, des collectivités et du public, développer la VAE. Il détaille ensuite les différents pôles du service : « ingénierie développement », « VAE-orientation-aide à la recherche de contacts » et « administration-finances-suivi ». Il termine par la présentation de quelques chiffres sur l'année 2014/2015. Pour l'apprentissage : 870 apprentis (+3,5%) et 4 050k€ (+5,7%) et pour la formation continue : 1190 auditeurs pour 3615 k€ (+1,2%).

M. le Président le remercie. Il informe les conseillers qu'un point plus complet sur l'apprentissage et la formation continue pourra être présenté lors d'un prochain conseil d'administration.

## **- Approbation des statuts de composantes et de services communs**

- Statuts du Service Commun de la Documentation (SCD)

Mme F. Truffert, Directrice du SCD, présente le projet de statuts du service prenant en compte les évolutions de la loi ESR de 2013 et la modification des statuts de l'établissement. Elle précise qu'une erreur a été relevée à l'article 7-2 : il convient de supprimer le mot « scientifique » dans le 4<sup>ème</sup> point de l'alinéa 1.

M. le Président la remercie et en l'absence de remarques, propose de passer au vote.

### **Vote : adoption à l'unanimité**

- Statuts de la Faculté de Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLLASH)

M. V. Vivès, ancien Directeur de la FLLASH, explique que la modification majeure des statuts de la FLLASH réside en la disparition du statut d'UFR. Il évoque également la mise en place de la plateforme des langues et la transformation des départements en filières. Il conclut en demandant le remplacement du terme « responsable » de la plateforme des langues par « directeur » pour assoir une certaine position vis-à-vis des entreprises extérieures avec lesquelles les contacts vont être renforcés.

M. le Président le remercie et en l'absence de remarques, propose de passer au vote.

### **Vote : adoption à l'unanimité**

- Statuts de la Faculté des Sciences et des Métiers du Sport (FSMS)

M. F. Barbier, Directeur de la FSMS, présente le projet de nouveaux statuts de la FSMS justifié par la nécessité d'une mise en conformité avec les statuts de l'UVHC.

M. P. Rutkowski demande pourquoi dans l'article 4 relatif aux collèges, il est écrit : « 2 membres représentant le personnel des services BIATSS » et demande s'il ne serait pas plus opportun d'indiquer seulement « 2 membres représentant le personnel BIATSS ».

M. F. Barbier est tout à fait d'accord pour simplifier cette phrase comme demandé.

M. le Président propose de passer au vote, prenant en compte cette modification.

### **Vote : adoption à l'unanimité**

- Statuts de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT)

M. E. Cartignies, Directeur de l'IUT, explique aux conseillers que les statuts de l'IUT devaient également être mis en conformité avec les statuts de l'établissement. Il évoque la création d'un pôle intégré de compétences en sciences et technologies notamment pour répondre aux besoins des entreprises et développer les ressources propres. Il poursuit avec les modifications demandées par la commission des statuts réunie le 18 juin 2015, notamment à l'article 2, relatif aux missions de l'IUT : « ... participer à la promotion et à la valorisation de la recherche appliquée et de la technologie » au lieu de « .. participer au développement ». Ce point particulièrement sensible nécessite, selon lui, de présenter à nouveau le projet de statuts en Conseil de l'IUT.

M. le Président lui répond que l'IUT est la seule composante de formation qui souhaite indiquer dans ses statuts qu'elle participe à la recherche. Il rappelle que les enseignants-chercheurs participent tous à la recherche. Il refuse de revenir sur les modifications demandées par la commission des statuts.

M. E. Cartignies cite alors l'article L 312-1 du Code de l'Education qui stipule que « *les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, et leurs composantes et les autres établissements publics de l'enseignement supérieur, participent au service public de la recherche dans les conditions fixées aux titres 1, 2, 4 et 6 du livre VII du Code de l'Education.* ». Donc, selon lui, toutes les composantes participent à la recherche. Il poursuit en citant l'article L 713-9 : « ... *Les IUT participent au développement de la recherche* ». Il évoque également le développement à l'international de l'IUT qui a rapporté l'an dernier un certain nombre de bourses qui ont profité aux laboratoires. Il salue enfin le prix international de « l'ecomagination Innovation Challenge » décerné à Sylvain Lalot, enseignant-chercheur à l'IUT.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente du CA et de la COFVU, rappelle que les résultats des enseignants-chercheurs font partie du bilan des laboratoires.

M. H. Ezzedine rappelle qu'il est enseignant-chercheur à l'IUT et chercheur au LAMIH. Il estime que la phrase « les enseignants-chercheurs participent au développement de la recherche » peut être ajoutée dans les statuts de l'IUT. En aucun cas cela signifie que la recherche est réalisée au sein de l'IUT, mais bien dans un laboratoire de l'UVHC.

M. le Président rappelle que tous sont des personnels de l'Université de Valenciennes. Il réaffirme sa position défavorable sur cet ajout.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, et ancien Directeur de l'IUT, estime quant à lui que la notion de développement peut être ajoutée dans l'article 2. Par contre, il rejoint complètement M. le Président pour la modification souhaitée par la commission des statuts de l'article 12 : « *le Conseil de l'IUT, conformément à l'article L713-9 du Code de l'Education définit le programme pédagogique et les orientations pour la promotion de la recherche* » au lieu de « *.... définit le programme pédagogique et le programme de recherche* ».

M. E. Cartignies intervient pour préciser qu'il ne demandait pas de modifier l'article 12.

M. H. Ezzedine confirme que le Conseil restreint de l'IUT a compris que le programme de la recherche n'était pas défini à l'IUT et cette modification est acceptée.

M. le Président rappelle qu'une composante comme l'ISTV participe également au développement de la recherche, toutefois cela n'est pas inscrit dans les statuts.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, intervient pour réaffirmer la nécessité de délibérer sur un projet stabilisé dans la composante avant de le présenter en commission des statuts puis en conseil d'administration. Le projet de statuts de l'IUT ne peut être soumis au vote du CA aujourd'hui dans ce cas.

M. E. Cartignies réaffirme qu'en aucun cas il y a une volonté de créer un laboratoire de recherche au sein de l'IUT. Il souhaite juste pouvoir valoriser les collègues enseignants-chercheurs de l'IUT qui ne sont pas juste là pour faire de la promotion de la recherche.

M. le Président ne comprend pas sa remarque et lui répond que les collègues peuvent être valorisés à travers des organismes d'évaluation, comme le CNU. Il propose de passer au point suivant.

- Statuts du Service Commun pour la Responsabilité Sociale d'Etablissement (SCRSE)

M. C. Garnier, administrateur provisoire du SCRSE, présente le projet de statuts de ce nouveau service mis en place à l'UVHC. Ce service vise à contribuer au développement durable, à la santé et au bien-être au travail. Il favorise le dialogue social et vise à renforcer la cohésion de la communauté universitaire. Il exerce les missions d'un service universitaire des activités physiques et sportives, d'un service culturel et celles relevant de l'action sociale des personnels.

M. le Président le remercie et en l'absence de remarques, propose de passer au vote.

#### **Vote : adoption à l'unanimité**

- Statuts de l'UVHC

M. le Président évoque alors les statuts de l'UVHC approuvés par le CA le 8 juillet 2014. Ils ont été adressés au Ministère pour contrôle de la légalité. Ce contrôle a été opéré le 16 février 2015 pour une transmission des remarques à l'UVHC le 27 mai 2015.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, explique aux conseillers que le projet de délibération transmis vise à définir un délai pour modifier les statuts de l'UVHC suite aux préconisations de l'autorité de tutelle (19 décembre 2015). Cela a également impacté le calendrier de travail que s'était fixé l'établissement. Le délai de mise en conformité des statuts des composantes avec les statuts de l'université est prolongé d'un an, soit jusqu'au 7 juillet 2016. Enfin, compte tenu du nouveau contexte législatif posé par la loi du 22 juillet 2013, il appartient à la commission de la recherche du conseil académique d'adopter les « règles de fonctionnement des laboratoires ». Dans ce cadre, la commission des statuts et le conseil d'administration peuvent être saisis si ces règles ont un impact sur les statuts des laboratoires.

M. le Président le remercie.

Mme C. Follet, Directrice de l'ISTV, évoque les statuts de l'ISTV, qui n'ont pas été revus depuis 1984. Elle ajoute qu'en 2009, M. Ourak, alors Directeur de l'ISTV, avait essayé de les modifier mais c'était la commission des statuts qui avaient bloqué la proposition.

M. P. Chabasse lui répond que le moment est venu de réfléchir à la gouvernance et au fonctionnement des composantes. Cela prend du temps. Cette année, l'ISTV a fait le choix de modifier la composition de son conseil, puis d'attendre l'élection du nouveau Directeur avant de lancer le chantier de la modification des statuts.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote sur le projet de délibération transmis aux conseillers.

#### **Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Avis sur le volet commun du contrat de site Lille Nord de France et approbation du volet spécifique UVHC**

M. le Président rappelle que le précédent contrat (2010-2013) était signé entre le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'établissement. Désormais, c'est un contrat de site avec un volet commun pour tous les établissements et un volet spécifique pour chacun.

M. le Président présente la version définitive du volet spécifique UVHC du contrat de site Lille Nord de France qui se décompose en trois parties : un volet rédactionnel avec des axes stratégiques (rationaliser l'offre de formation, valoriser la recherche dans sa spécificité et sa complémentarité avec le site, opérer des choix stratégiques soutenus par un pilotage renforcé) ; le récapitulatif des jalons de la trajectoire et les indicateurs et cibles de performance. Il poursuit avec la présentation du volet commun qui comporte trois champs : la stratégie de site (cohérence et originalité de la stratégie de site, coordination des politiques de la recherche et l'offre de formation), les leviers pour le déploiement de la stratégie de site (recherche et valorisation, formation, politique internationale, diffusion de la culture scientifique, promotion de campus durables, développement des campus numériques), et enfin les jalons et indicateurs du site.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, précise qu'il y a deux votes de nature différente : les instances des établissements doivent émettre un avis sur le contrat de site mais ce sont les instances de la ComUE qui l'approuveront. Par contre, pour le volet spécifique de l'UVHC, les instances de l'établissement doivent l'approuver.

M. P. Rutkowski rappelle qu'il avait demandé lors de la précédente réunion du CA s'il y avait deux contrats différents et on lui avait répondu qu'il n'y en avait qu'un.

M. P. Chabasse lui répond qu'effectivement, un seul contrat sera signé : c'est le contrat de site, entre le Ministère et la ComUE.

M. A. Bruhier demande ce que devient « La Catho » dans la ComUE suite à l'avis défavorable du CNESER sur le projet de statuts de la ComUE Lille Nord de France

M. le Président lui répond que la Fédération universitaire polytechnique de Lille (« La Catho ») fait toujours partie des membres de la ComUE. Le CNESER n'émet qu'un avis et le Ministère a choisi de ne pas le suivre.

Mme F. Truffert demande si les jalons indiqués dans le volet spécifique de l'UVHC ont été fixés par la gouvernance de l'établissement.

M. le Président lui répond que c'est le Ministère qui les a proposés puis des échanges ont eu lieu pour les affiner, notamment en Bureau et en Conseil des Directeurs.

Mme C. Follet estime que l'évaluation de la filière « transports mobilité » labellisée CMI (Cursus Master en Ingénierie) prévue en 2016 est trop tôt compte tenu des effectifs prévus.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente du CA et de la COFVU, lui répond que l'évaluation se fera sur la mise en place de cette filière. Il n'y a donc pas de bilans sur les effectifs à fournir pour 2016.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote pour donner un avis sur le volet commun du contrat de site.

**Vote : avis favorable à l'unanimité**

M. le Président propose de passer au vote pour approuver le volet spécifique de l'UVHC.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Approbation de la décision budgétaire modificative (DBM) n°1**

M. O. Hespel, Directeur des Affaires Financières, présente les principaux équilibres de la DBM n°1. Le montant total des recettes à rattacher se monte à + 6 448 003 €. Elles proviennent pour :

- 208 000 € environ de ressources propres supplémentaires tirées notamment des nouveaux contrats de recherche ;
- 1 150 000 € environ de subventions supplémentaires, pour ouvrir notamment de nouveaux contrats de recherche ou liés à l'enseignement (ERASMUS, HUBHOUSE, MADMAX...) ;
- 500 000 € environ de produits exceptionnels tirés du solde positif de conventions de Recherche (CISIT notamment) permettant de solder des conventions en situation de déficit ;
- 1 175 000 € de reprises sur subventions supplémentaires, réajustement du BI 2015 de l'opération pour ordre de passage de l'écriture d'amortissement, réévaluée à la hausse du fait de l'intégration du patrimoine au sein de la comptabilité fin 2014
- 480 000 € supplémentaires issus de la dotation de l'Etat (communication mai 2015) permettant d'assurer :

. le financement de l'insuffisance de prévisions de crédits d'établissement pour financer les dépenses générales (fluides, reprographie, fournitures...)

. le surcoût de la cotisation ELSEVIER du SCD non prévu au BI 2015

- 2 500 000 € de produits exceptionnels liés aux rescrits fiscaux 2010 à 2012 sur la TVA.

Par ailleurs, l'ouverture de crédits ouverts se décompose comme suit :

Masse de fonctionnement : + 5 161 702,00 €

Masse de Personnel : + 375 876,00 €

Masse d'investissement : + 1 045 354,00 €

M. O. Hespel termine sa présentation en retraçant l'évolution des grands équilibres entre 2014 et 2015 : entre le BI 2015 et le BI 2015 après DBM n°1, il y a une augmentation du résultat prévisionnel de plus de 500 000€. Les écritures de provisions pour risque et de l'amortissement induisent une augmentation de la capacité d'autofinancement alimentée elle-même par le résultat en augmentation ; et par effet en chaîne, la diminution du prélèvement sur fonds de roulement.

M. le Président le remercie et en l'absence de remarques, propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Vote de la répartition des enveloppes budgétaires 2016 formation et recherche**

M. le Président rappelle que le nouvel article L.712-6-1 donne compétence aux COR et COFVU pour répartir les enveloppes des moyens destinées à la recherche et à la formation. Ces enveloppes sont définies par le conseil d'administration qui détermine un cadre stratégique à cette répartition.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, rappelle le calendrier de la préparation du budget 2016:

- CA du 26 mars 2015 : orientations votées suite au compte financier 2014
- Du 16 au 23 juin 2015, première phase dialogue (formation)
- CA du 2 juillet 2015 : détermination des enveloppes par secteur
- 13 juillet 2015 : Lettres de cadrage
- Du 9 au 22 septembre 2015 : 2<sup>ème</sup> phase du dialogue de gestion avec les composantes
- Entre le 9 et le 13 octobre 2015 : COR et COFVU pour la répartition des enveloppes
- Du 16 octobre au 18 novembre 2015: construction du budget
- CA du 10 décembre 2015 : vote du budget

M. J-P. Rouzé présente ensuite la composition des coûts directs des composantes (part des budgets propres intégrés et part des coûts directs financés par la dotation globale d'établissement - DGE-). Il apparaît que les coûts directs des personnels des composantes augmentent nettement entre 2010 et 2013.

Mme S. Harmand précise que la masse salariale augmente alors que l'activité des composantes de formation est quasi identique (effectifs étudiants constants).

M. F. Barbier demande comment sont intégrés les enseignants-chercheurs.

M. J-P. Rouzé lui répond qu'ils sont intégrés pour moitié dans la composante de formation et l'autre moitié dans la composante de recherche.

M. J-P Rouzé poursuit avec la répartition des 81 500 000 € de DGE envisagée : sur la base de moyens supplémentaires 2016 de 730 000€ par rapport à 2015

- Majoration de l'enveloppe Etablissement : + 260 000 €
- Programmation du dégel de 5 postes de PR : + 170 000 €
- Majoration de l'enveloppe Formation pour projets : + 100 000 €
- Majoration de l'enveloppe Recherche pour projets : + 50 000 €
- Majoration de l'enveloppe Recherche pour conférenciers : + 100 000 €
- Majoration de l'enveloppe Recherche pour Arenberg : + 50 000 €

Avec également le transfert de la charge du PCL de l'enveloppe établissement à l'enveloppe formation pour un montant de 95 000 €.

La proposition de répartition des enveloppes budgétaires 2016 formation et recherche est la suivante :

- Secteur établissement et services communs : 77 405 000€
- Secteur formation : 3 095 000€
- Secteur recherche : 1 000 000€

M. le Président le remercie. Il demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette proposition de répartition des enveloppes.

M. F. Jenot demande pourquoi ce seront des postes des PR dégelés.

M. le Président lui répond qu'il y a une forte attente des collègues qui ont une habilitation à diriger des recherches (HDR). Cela va permettre des promotions en cascade. Par contre, il souhaite avoir de la visibilité quant au potentiel de candidats locaux avant d'ouvrir les postes.

F. Jenot ne peut que se féliciter du dégel de ces postes.

M. H. Ezzedine demande si la présentation de M. Rouzé pourra être envoyée aux conseillers.

M. J-P. Rouzé lui répond favorablement.

Mme C. Follet se dit satisfaite de l'augmentation de ces enveloppes. Pour les dépenses d'Arenberg évaluées à 50 000€, elle demande si les équipements ont été pris en compte dans cette somme.

M. J-P. Rouzé lui répond que cette enveloppe ne concerne que le fonctionnement du site d'Arenberg. L'aménagement du site a coûté près de 6 M€.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Approbation des sorties d'inventaire**

M. V. Guidez, Agent Comptable, présente la liste des biens ayant fait l'objet d'une sortie d'inventaire comptable. Il n'y a pas de commentaires particuliers sur cette liste.

M. le Président le remercie et en l'absence de remarques, propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**



### **- Subvention à l'Amicale du personnel**

Mme M. Druart, Présidente de l'Amicale du Personnel de l'UVHC, rappelle que l'association comporte 310 adhérents cette année, soit environ 1 200 personnes avec les familles. Elle retrace les différentes actions mises en œuvre en 2015. La demande de subvention à l'UVHC est la même que les années précédentes, soit 5 000€.

M. le Président la remercie et en l'absence de remarques, propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

### **- Modifications apportées au temps de travail du personnel BIATSS**

M. C. Garnier, Vice-Président délégué aux ressources humaines, explique la proposition de modification du temps de travail et des congés du personnel BIATSS. Il rappelle le calcul de la durée annuelle de travail, la cible étant de 1607 heures. Le nombre de jours travaillés s'élève à 208 jours (week-ends, jours fériés et congés annuels déduits). A cela s'ajoute un nombre de jours dus au titre de la réduction du temps de travail (RTT) différent en fonction du temps hebdomadaire de travail effectif choisi (37h40, 38h40 ou 39h40). L'amplitude du temps de travail sur la semaine a fait également l'objet de discussions, ainsi que l'organisation de la semaine de travail et le temps de travail hebdomadaire par cycles en fonction des filières. M. C. Garnier tient à remercier les collègues représentant le personnel pour l'ensemble des discussions sur ce sujet.

M. H. Ezzedine demande quel a été le résultat du vote du comité technique (CT).

M. C. Garnier lui répond que le CT, en séance du 24 juin 2015, a émis un avis favorable à la majorité des membres à voix délibérative: 6 « pour », 1 « contre », 3 « abstentions ».

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, précise que les abstentions ne portaient pas sur le projet en lui-même mais sur le délai de mise en œuvre annoncé.

M. le Président se réjouit que l'établissement entre dans la réglementation, malgré quelques discussions houleuses parfois, mais toujours constructives. Ces modifications seront appliquées dès le 1<sup>er</sup> septembre et la mise en place d'un logiciel se fera dans le courant de l'année universitaire.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions)**

### **- Modalités d'exonération des droits d'inscription pour certains étudiants**

- Etudiants en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation

M. B. Deremetz, Vice-Président délégué à la formation continue et à l'apprentissage propose aux conseillers d'adopter le principe d'une exonération de droits d'inscription pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation

M. le Président le remercie. Il estime que cela permet de fluidifier l'arrivée des étudiants.

Mme C. Follet demande si cela va être pris en charge par les composantes.

M. J-P. Rouzé lui répond par la négative. C'est en fait le renoncement à une recette, au niveau de l'établissement.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

### **Vote : adoption à l'unanimité**

- Etudiants en formation initiale, sur critères sociaux

Mme S. Harmand, Vice-Présidente du CA et de la COFVU, rappelle que l'exonération des frais d'inscription concerne environ 46% d'étudiants boursiers et quelques étudiants sur critères sociaux, ces derniers étant en progression. Il s'agit donc de définir des critères pour mieux cadrer ces exonérations.

Mme N. Caouder, administratrice provisoire du SCEVE liste les différentes exonérations de droit non soumises à évaluation, puis celles soumises à évaluation. La date limite de dépôt des demandes a été fixée au 15 décembre. Une commission se réunira pour étudier l'ensemble de ces demandes.

Mme S. Harmand précise que les enfants des personnels de l'UVHC bénéficiaient auparavant d'exonération des frais d'inscription mais cela ne peut rentrer dans ce dispositif là.

M. H. Ezzedine ne comprend pas que les étudiants étrangers bénéficiaires d'une bourse de son pays ne puissent prétendre à cette exonération, sachant que le montant de leur bourse converti en euros s'avère très faible.

M. le Président lui répond que les étudiants venant dans le cadre de Campus France doivent justifier de ressources pour venir faire leurs études en France.

M. A. Bruhier rejoint M. Ezzedine sur sa remarque. Il aimerait que les demandes soient étudiées au cas par cas.

Mme N. Caouder rappelle également que le CROUS a mis en place un système de cautionnement pour éviter aux étudiants d'avancer de l'argent en début d'année. Les étudiants en difficulté peuvent s'adresser aux assistantes sociales pour essayer de trouver des solutions.

M. le Président propose alors de passer au vote sur ces modalités d'exonération.

### **Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Diplôme universitaire « Stratégie des entreprises du transport »**

M. B. Deremetz, Vice-Président délégué à la formation continue et à l'apprentissage, rappelle que le SCFCA a délégué aux composantes son volet formation. Depuis 2 ans, le SCFCA met en place des formations sur mesure, en partenariat avec une ou deux composantes.

Mme R. Delvallée, ingénieur développeur au sein du SCFCA présente le projet de création du DU « Stratégie des entreprises du transport ». Elle explique aux conseillers que ce DU s'inscrit dans une phase de prospection de la cellule « développement » du SCFCA auprès de l'AIF (association qui regroupe 130 entreprises ferroviaires du Nord-Pas de Calais et de la Picardie). Ce projet résulte d'une réelle écoute des entreprises adhérentes de l'AIF, sous l'impulsion de son Directeur Héric Manusset, mettant en avant de réels besoins de formation. Le projet s'articule avec l'ENSIAME, dans une approche pluridisciplinaire. Les publics concernés sont divers du chef de projet au manager.

Mme C. Vandome, pilote pédagogique au sein de l'ENSIAME, explique que les modules de formation concernent à la fois l'ENSIAME, l'IUT, l'IAE et la FLLASH. Le coût de ce diplôme est de 13 200€ par candidat, avec un coût moyen « heure/groupe » de 230,71€, ce qui est en deçà du DU mis en place pour le centre hospitalier de Valenciennes. Le tarif d'inscription par étudiant pourrait être fixé à 14 000€, en arrondissant.

M. V. Guidez, Agent Comptable, demande si l'inscription se fait au forfait ou à l'heure de présence des stagiaires. Il alerte sur la nécessité de clarifier cette situation, notamment si un passage par les OPCA est envisagé.

M. le Président propose alors de passer au vote sur la création de ce DU et le tarif d'inscription associé, proposé à 14 000€.

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Convention de partenariat entre l'HESTIM et l'ISTV**

Mme C. Follet, Directrice de l'ISTV, présente le renouvellement de la convention de partenariat avec l'HESTIM. Le nombre de formations est limité (LP économie de la construction, Master génie civil, et L3 génie civil). Des frais généraux sont prévus pour un montant de 4 500€.

M. F. Vaganay, Directeur général des services adjoint, estime que le coût complet de cette convention s'élève davantage à 10 000€ qu'à 4 500€.

Mme C. Follet lui répond qu'il s'agit de 4 500€ par diplôme (Master et LP), soit 9 000€.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Dossier d'accréditation de l'Ecole Supérieure de Professorat et de l'Education**

Mme S. Harmand, Vice-Présidente CA et COFVU, présente le dossier d'accréditation de l'ESPE, identique à celui du 30 août 2013. Le Ministère demande à l'ESPE de faire approuver ce dossier par l'ensemble des CA des établissements de la vague E. Les légères modifications portent sur la structuration de la recherche qui s'appuie sur les établissements partenaires, l'innovation pédagogique, et la mise en place d'un conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

M. le Président la remercie et en l'absence de questions, propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## **- Abrogation des délégations de pouvoir en matière de subventions accordées aux associations**

M. M. Varago, responsable administratif de la Direction Générale, explique que la délégation de pouvoir du CA en matière de subventions accordées aux associations nécessite d'être abrogée car c'est un champ de compétence du CA qu'il n'a plus. Suite à la loi ESR de 2013, c'est désormais la COFVU qui est devenue compétente en la matière.

M. F. Jenot demande si le CA aura un retour de l'enveloppe globale des subventions accordées par la COFVU.

M. M. Varago lui répond que cela ne sera le cas que si une subvention n'est pas incluse dans un budget de composante ou de l'établissement.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

### **Vote : adoption à l'unanimité**

## **- Tarifs de prestations sur le site d'Arenberg**

M. F. Vaganay, Directeur général des services adjoint, présente le catalogue des matériels susceptibles d'être loués sur le site d'Arenberg avec le tarif afférent.

M. P. Rutkowski demande si ce tarif est journalier.

M. F. Vaganay lui répond par l'affirmative.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

### **Vote : adoption à l'unanimité**

## **- Questions diverses**

1. M. P. Rutkowski souhaite intervenir sur les résultats des listes d'aptitudes au niveau académique. Les Universités de Lille 1, Lille 2 et Lille 3 totalisent 12 promotions alors que les 3 universités périphériques n'en ont bénéficié que de 2. Il demande si un « effet fusion » induit une différence de traitement des dossiers des collègues. Il interpelle également le représentant de M. le Recteur, présent en séance.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, préconise de regarder les résultats sur plusieurs années avant de porter des conclusions.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, n'a pas été alerté ou informé d'un changement de méthodologie de la CAPA. Par contre, il évoque le renforcement de la concurrence entre les collègues.

2. Mme C. Follet aimerait que la salle de réunion de l'antenne de Cambrai puisse porter le nom de M. Michel Delannoy. Cette proposition a été votée favorablement par le conseil de l'ISTV. Elle aimerait que le CA puisse se prononcer officiellement sur ce choix.

3. M. F. Barbier demande si l'argent de la taxe d'apprentissage peut être utilisé pour acquérir des biens pédagogiques ou pour financer l'intervention d'une société pour développer des cours à distance.

M. V. Guidez, Agent comptable, lui répond favorablement, sachant que la taxe d'apprentissage doit être utilisée pour l'enseignement professionnel.

4. M. le Président demande au CA de l'autoriser à signer les conventions de mise à disposition de personnels de l'université au bénéfice de la fondation Railenium.

**Vote : adoption à l'unanimité**

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 18h15.

**Etaient présents ou représentés :**

Collège A

Mme Follet  
MM. Barbier, Ezzedine, et Ourak.

Collège B

MM. Adam, Birembaux, Cartignies, Jenot, Rouzé et Winter

Collège BIATSS

M. Rutkowski

Collège des usagers

MM. Bruhier et Pilniak

Collège des personnalités extérieures

Membres de droit MM. Billot, Chabasse et Guidez

Membres invités Mmes Caouder, Hannedouze, Harmand et Truffert  
MM. Artiba, Deremetz, Garnier, Kabila, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir Mme Adam à Mme Follet  
Mme Vauquier à M. Winter  
Mme Sforzin à M. Jenot  
M. Laurent à M. Rutkowski  
M. Markiewicz à M. Barbier

Fait à Valenciennes, le 15 septembre 2015.

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK